

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT
ÉTABLIE SELON L'ANNEXE 51-102A3**

Rubrique 1 Nom et adresse de la Société

Lamêlée Minerais de fer Ltée (l'« émetteur »)
999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 725
Montréal (Québec) H3A 3L4

Rubrique 2 Date du changement important

Le 7 juillet 2014

Rubrique 3 Communiqué de presse

Le communiqué de presse a été publié et diffusé le 7 juillet 2014 par l'intermédiaire de Marketwire.

Rubrique 4 Résumé du changement important

L'émetteur a annoncé le prix des unités et des actions ordinaires accréditives qui font l'objet du placement préalablement annoncé.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le changement important est décrit en détail dans le communiqué de presse de l'émetteur qui est présenté à l'annexe A, qui est intégrée aux présentes par renvoi.

Rubrique 6 Application du paragraphe (2) ou (3) de l'article 7.1 du règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Haut dirigeant

Hubert Vallée
Président et chef de la direction
Cellulaire : +1 514 793-7153

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 9 juillet 2014

Annexe A

LAMÊLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE/ LAMÊLÉE IRON ORE LTD.

Le 7 juillet 2014

TSX-V : LIR

Lamêlée annonce l'établissement du prix des titres qui font l'objet de son prospectus

Montréal (Québec) – Lamêlée Minerais de Fer Ltée (« Lamêlée » ou la « Société ») (BOURSE DE CROISSANCE TSX : LIR) est heureuse d'annoncer le prix des unités (les « unités ») et des actions ordinaires accréditatives (les « actions accréditatives ») qui font l'objet du placement préalablement annoncé (collectivement, le « placement »).

Chaque unité aura un prix d'émission de 0,13 \$ et sera composée d'une action ordinaire de la Société (une « action visée par une unité ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier étant appelé un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société (une « action visée par un bon de souscription ») au prix d'exercice de 0,19 \$ pendant une période de 18 mois. Le prix d'émission des actions accréditatives s'établira à 0,15 \$.

La Société a l'intention d'émettre jusqu'à 46 153 846 unités ou 40 000 000 d'actions accréditatives, ou une combinaison des deux, en contrepartie d'un produit brut de 6 000 000 \$ dans le cadre du placement.

La Société a également octroyé à Secutor Capital Management Corporation, à titre de placeur pour compte (le « placeur pour compte »), pour couvrir les attributions excédentaires et à des fins de stabilisation du marché, une option (l'« option d'attribution excédentaire ») que celui-ci pourra lever en totalité ou en partie pendant la période de 30 jours suivant la date de la clôture du placement, en vue de vendre jusqu'à 6 923 076 unités supplémentaires au prix de 0,13 \$ ou 6 000 000 d'actions accréditatives au prix de 0,15 \$, ou une combinaison des deux, ce qui permettra à la Société de toucher un produit brut supplémentaire pouvant aller jusqu'à environ 900 000 \$.

Le placement sera réalisé conformément à une convention de placement pour compte qui sera conclue entre la Société et le placeur pour compte.

La Société doit aussi émettre au placeur pour compte des bons de souscription du courtier (les « bons de souscription du courtier ») qui permettront à celui-ci d'acheter un nombre d'actions ordinaires de la Société (les « actions visées par les bons de souscription du courtier ») qui correspond à 6 % du nombre d'unités et d'actions accréditatives achetées dans le cadre du placement au prix de 0,15 \$ et pendant la période de 18 mois suivant la date de clôture du placement.

La Société demandera à la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V ») d'inscrire à sa cote les actions accréditatives, les actions visées par une unité, les actions visées par un bon de souscription et les actions visées par les bons de souscription du courtier. L'inscription aura pour condition que la Société remplisse toutes les exigences de la TSX-V.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 24 juillet 2014. Le placement est assujéti à certaines conditions d'usage, y compris l'obtention de toutes les approbations requises, dont celle de la TSX-V.

La Société a l'intention d'affecter le produit net qu'elle tirera du placement d'unités au fonds de roulement et aux frais d'exploration qu'elle engagera dans le cadre du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée au Québec (les « **frais d'exploration** ») et le produit net qu'elle tirera du placement d'actions accréditatives aux frais d'exploration.

Un prospectus simplifié provisoire relatif au placement a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario, de Manitoba, d'Alberta et de Colombie-Britannique le 26 juin 2014. Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué de presse.

Au sujet de Lamêlée Minerais de Fer Ltée

La Société est une nouvelle société d'exploration de minerai de fer qui se concentre principalement sur l'aménagement d'un projet ferrifère situé dans la partie sud de la fosse du Labrador, à proximité de la frontière avec Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 50 km au sud de la ville de Fermont (Québec). Le projet comprend 29 claims miniers visant une superficie de 1 524 hectares, soit 15 km². Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « **LIR** ». En décembre 2013, la Société a acquis la totalité du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée de Fancamp Exploration, situé dans le district minier de Fermont, dans le nord-est du Québec, sous réserve d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 %, dont une tranche de 0,5 % est assujéti à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Hubert Vallée
Président et chef de la direction
Cellulaire : +1 514 793-7153
HVallee@Lameleelron.com

Marc Duchesne
Chef des finances
Cellulaire : +1 514 910-6906
MDuchesne@Lameleelron.com

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse peuvent comporter des énoncés prospectifs qui reposent sur des hypothèses formulées en date du présent communiqué de presse. Ces énoncés reflètent les estimations, les opinions, les intentions et les attentes actuelles de la direction et ne sont pas garants des résultats futurs. Lamêlée prévient le lecteur que tous les énoncés prospectifs sont incertains de nature et qu'un certain nombre de facteurs importants, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, pourraient avoir une incidence sur les résultats effectivement obtenus. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lamêlée n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les renseignements prospectifs.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié ni diffusé aux États-Unis ou par l'intermédiaire de services de nouvelles aux États-Unis.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.